

ASSOCIATION NATURE ET PATRIMOINE DU VAL DE L'AIRE

pour adresse

Michel MARTI – Président

30 chemin Sur le Beau

1213 Onex

ETAT DE GENEVE

Direction générale de l'Office
de l'urbanisme

rue David Dufour 5

case postale 224

1211 Genève 8

Onex, le 29 septembre 2012

Concerne : observations relatives au PDQ No 29'897 – Les Cherpines.

Messieurs,

L'Association Nature et Patrimoine du Val de l'Aire – ANPVA - est une association sans but lucratif comprenant plus d'une centaine de membres. Elle regroupe les habitants concernés par le respect et la sauvegarde de la nature et du patrimoine du Val de l'Aire.

Interpellés par l'ouverture d'une consultation publique concernant le projet de plan directeur de quartier Les Cherpines, vous trouverez ci-après le fruit de nos réflexions et prises de position.

Situé sur les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates, le site des Cherpines a subi récemment une modification des limites de zones approuvée par le peuple lors de la votation du 15 mai 2011. En examinant de plus près les résultats de cette votation, on constate cependant un refus massif des citoyens des communes directement concernées. Il nous paraît donc important dans la conduite de ce projet de tenir compte de l'avis des habitants à l'exemple de la ville de Lancy pour le PLQ des Semailles.

Dans cet esprit nous soulignons l'initiative du Département de l'urbanisme, des autorités communales de Plan-les-Ouates et Confignon qui, en application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT, ont organisé des séances d'information et engagé cette consultation publique. Si le périmètre des Cherpines ne fait pas partie des périmètres d'aménagement coordonnés, l'élaboration du PDQ de celui-ci nous paraît indispensable. Il devrait permettre d'établir un projet commun en partenariat, non seulement avec l'Etat de Genève et les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates, mais également, en y associant des représentants des habitants et une délégation des associations concernées sous une forme à déterminer. A nos yeux l'ensemble des acteurs et partenaires concernés auraient tout à y gagner.

Urbanisation

Notre association constate que le contenu du projet global de l'actuel PDQ des Cherpines, dont l'ordre de densité de population est estimé à environ 3'000 logement et 2'500 emplois, n'est pas en adéquation avec l'objet de la votation du 15 mai 2011 portant sur le concept de création d'un éco-quartier et regrette qu'une grande partie des critères n'aient pas été retenus. Avec l'ensemble des associations de cette région (ARPACC – ASConfignon – Bien Vivre aux Cherpines – Pic-Vert), nous demandons une densité allégée qui permette réellement la création d'un éco-quartier et non pas d'une cité de banlieue.

Une bonne mixité tant sociale qu'architecturale est impérative et ceci non seulement de manière globale mais également au niveau des « îlots » constituant le site. La répartition envisagée nous paraît peu en adéquation avec les besoins réels de la population. La part PPE devrait être réduite au profit de location où la demande est particulièrement forte. En effet, nous constatons à Genève que l'accès à la propriété touche principalement les classes aisées. La conjoncture actuelle, ainsi que des conditions financières (prêt - fonds propres) font que l'acquisition d'un objet n'est malheureusement pas à la portée de tout le monde. En revanche, les coopératives d'habitation dont les buts sont reconnus d'utilité publique mériteraient d'être favorisées plus largement. Nous suggérons que l'Etat de Genève et les deux communes concernées encouragent et facilite la construction de bâtiments en faisant, par exemple, bénéficier les coopératives d'habitation de droits de superficie. Lors d'une séance d'information conduite par M. le Conseiller Marc Muller, il nous a été précisé que l'Etat de Genève avait décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les terrains, ce que nous regrettons vivement si cette information est confirmée, car elle remettrait en question la possibilité des sociétés coopératives d'habitation de pouvoir bénéficier de terrains en droit de superficie pour y construire.

Environnement

Dans la présentation de répartition du programme par pièces urbaines nous n'avons pas trouvé de projet concernant l'utilisation de la pièce A2. Est-il possible d'envisager sur cette dernière la création d'un potager à disposition des habitants du quartier ?

Le positionnement de la nappe superficielle et de la nappe phréatique semble poser problème pour plusieurs réalisations. Selon certaines affirmations de spécialistes, ces difficultés sont techniquement maîtrisables. Nous n'en sommes pas entièrement convaincus aussi pensons nous qu'en cas de situations difficiles ou incertaines, la préservation de la qualité des eaux de sous-sol doit à tout prix être déterminante. En clair, les projets devront être modifiés si nécessaire, voire abandonnés.

L'aménagement des abords de l'Aire et la création des futurs Jardins de l'Aire sont d'excellentes idées. L'ANPVA souhaite cependant que cet espace végétalisé soit réduit à sa plus simple expression à savoir le tracé d'un chemin pédestre non bitumé et éventuellement l'installation de quelques bancs le long de son parcours. Cette bande de 70 mètres de large bordant l'Aire doit impérativement être préservée de toutes constructions futures.

2

Nous saluons le concept énergétique territorial. Nous pensons que la récupération de chaleur provenant des activités des entreprises des deux zones industrielles du secteur et la production d'énergie photovoltaïque (solaire) est réaliste. Il demeure une inconnue en ce qui concerne l'exploitation géothermique dans la zone industrielle ou zone sportive (nappe phréatique) En cas d'insuccès, à quelle ressource énergétique sera-t-il appel pour atteindre l'objectif de favoriser la réduction d'un facteur de 3 ?

Activités

L'ANPVA pense qu'un accent tout particulier doit être porté, non seulement sur des activités sportives dont les projets prévus sont importants et peut-être démesurés, mais également sur des activités culturelles et de loisirs propres à rassembler plutôt que de laisser notamment des jeunes livrés à eux-mêmes avec un risque de « syndrome banlieue » pour conséquence.

L'école Ella Maillart pourrait également ouvrir ses portes en fin de journées pour l'organisation de cours et autres activités (exemple Ecole et Quartier- Versoix). Nous proposons également d'engager une étude pour l'ouverture centralisée d'une cuisine de restauration collective servant aux restaurants/cafeteria scolaires des ECG – ESC – EP – 3^{ème} âge...

Mobilité

Aux 17'000 habitants prévus et occasionnant des déplacements, il faut ajouter le trafic quotidien des élèves des écoles et collèges, des employés de la zone industrielle et artisanale, des pendulaires, des sportifs sans oublier le public se rendant aux manifestations sportives. Le PDQ prévoit de favoriser la mobilité douce et l'implantation d'une ligne de tram pénétrant au centre du quartier, ceci est à relever positivement. Il est à souhaiter que cette réalisation voie le jour avant les premières constructions. La mise en exploitation de la ligne de tram doit impérativement précéder toute occupation de logement.

On observe que trop souvent les pistes cyclables de notre canton n'offrent pas suffisamment de sécurité et soient trop facilement franchissables. Nous recommandons la réalisation de pistes protégées et distinctes du trafic routier.

En ce qui concerne les accès prévus au quartier des Cherpines, notre association estime l'analyse peu approfondie et insuffisante. Le concept présenté n'est pas réaliste et ne fait en plus que reporter certains problèmes un peu plus loin (exemple chemin du Pont du Centenaire) Le flou persiste également sur le projet d'élargissement de la route de Base. Nous soutenons l'avis des autorités de la commune d'Onex concernant le projet d'affectation et d'agrandissement du chemin du Pont du Centenaire.

3

Lors de la conception d'un nouveau quartier, ne serait-il pas plus logique de procéder, en premier lieu, à des études de faisabilités portant notamment sur les accès, voies de circulation, de dessertes et de stationnements ?

Nous demandons, en conséquence, qu'un projet sérieux soit présenté en vue de l'acceptation définitive du PDQ. Un calendrier des mesures doit préalablement faire l'objet d'une étude approfondie et réaliste sur le raccordement des voies de desserte du quartier sur le réseau principal.

L'ANPVA s'interroge également en constatant le déboisement réalisé au niveau du pont de la Praleta, le long de ce même chemin.

Tout laisse à penser qu'on aurait anticipé son élargissement en contradiction avec les prises de positions tant des participants aux tables rondes du mois de mars 2012, de la commune de Confignon que de Monsieur Crestin du DU. (*)

() Position du DU (M Crestin) « ...Avant d'évoquer le cas du projet des Cherpines, je me permets de rappeler succinctement les réponses apportées à cette motion :*

Il est tout d'abord clair que le trafic reporté suite à la fermeture du Pont de Murlaz ne pourra pas emprunter le chemin de la Praleta dont les dimensions sont inadaptées. Il est également évident qu'une nouvelle route accessible aux véhicules privés entre Soral et la route de Base entraînerait de fortes nuisances car offrant un itinéraire de délestage de l'autoroute, ce qui est exclu... »

() Position de la commune de Confignon « ...le conseil municipal de Confignon a demandé mardi soir au conseil administratif, par un vote à l'unanimité, de faire tout ce qui est en son pouvoir afin d'obtenir que les chemins de Narly, des Marais et de la Praleta soient réservés aux bordiers, et ceci dans les meilleurs délais.*

Le souhait du canton est en tout cas que ces 3 chemins ne soient pas des routes de transit, nous le savons déjà... »

Une crainte bien réelle se manifeste également quant à un report du trafic sur les axes quadrillant le coteau (chemin de Narly, des Marais, de Sur le Beau).

Ceux-ci présentent un gabarit très réduit et subissent déjà une charge importante.

A relever que la fermeture pendant deux ans de plusieurs axes pour raison de travaux de renaturation de l'Aire ne manquera pas d'avoir une influence déjà perceptible, ceci avant même l'impact de la circulation imputable aux Cherpines.

Nous espérons que ces quelques réflexions, remarques et propositions de notre association puissent être versées à ce dossier et prises en compte pour la réalisation de ce futur quartier et de son environnement.

En vous remerciant de votre attention et demeurant à votre disposition, nous vous adressons, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Pour l'Association Nature et Patrimoine du Val de l'Aire - A.N.P.V.A
Michel MARTI, président